



Outre la mobilité de deux attachés, l'accueil de 2 IRA en 2015, la nomination de 4 Attachés sur des postes discrétionnaires, La CAP du 10 novembre a porté sur les conditions de mobilité de 23 emplois A3 et plus sur le moyen terme et le futur régime indemnitaire.

Le contrat de fin de carrière est ouvert aux Attachés. Attention les possibilités seront minimales.

Le SNPA reste vigilant sur la politique de mobilité conduite par la Direction générale et reste à votre disposition.

CAP des Attachés 10 novembre 2015

Ordre du jour

-  Mobilités
-  TA au grade de Principal
-  TA au grade de Hors classe
-  Titularisation
-  Bilan du CIGEM
-  Questions diverses

Mobilités

Poste	Statut du poste	Libellé	Localisation	clt	Candidatures	Attribué A	Venant de
11602	SV	Chef des services généraux	Sélestat	A1	1	WACHBAR François	Mulhouse
11282	SV	Responsable commercialisation bois	Ingwiller	A1 bis	Non demandé		
8319	SV	Adjoint au responsable commercial bois	Saint Memmie	A2	1 IAE		
10113	SV	Chef du service bois	Nevers	A2	1 IAE Stagiaire		
11646	SV	Chef du service bois	Chalon s/Saone	A2	1 IAE		
11031	SV	Chef du service bois	Rennes	A2	2 (1 IAE, 1 CATE)		
11606	SV	Responsable pôle POF	Besançon	A1	Non demandé		
15063	SV	Responsable pôle expertise droit social	Besançon	A1	Non demandé		
16559	Vacant	Secrétaire général	Lons le Saunier	A2	1 contr. public		
10505	Vacant	Responsable de service appui travaux	Montbeliard	A2	Non demandé		
10166	SV	Responsable d'une unité de soutien	Fontainebleau	A1 bis	1	QUEFFEULOU Catherine	Fontainebleau
8644	SV	Secrétaire général	Versailles	A2	Non demandé		
4496	SV	RIT	Nancy	A2	4 (1 IAE, 1 CATE, 2 contr. Privé)		
6980	Vacant	Chef pôle POF et FOP	Nancy	A2	2 Attachés	Vote partagé	
1131	SV	Secrétaire général	Sarrebourog	A1	Non demandé		
12844	SV	Chef des services généraux	Nancy	A1 bis	1 Attaché		
13042	SV	Chef du service bois	Lunéville	A2	2 (1 IAE, 1 contr. Privé B)		
3300	SV	Responsable territorial POF	Aix en Provence	A2	2 détachements	Vote partagé	
13508	SV	Chef de projets complexes	Chambéry	A1	2 (1 Attaché, 1 contr.)	Attendre avis CAP SA	

3770	SV	Secrétaire général	Ajaccio	A2	2 Attachés	Expertise	
8467	SV	Responsable SIG	Cayenne	A1	Non demandé		
7575	SV	Responsable sylvétude	Cayenne	A2	Non demandé		
5458	SV	Chef pôle foncier	Fort de France	A1	Non demandé		
6981	SV	Responsable des services administratifs	Fort de France A2		Non demandé		
8175	SV	Contrôleur financier	Paris	A1 bis	Non demandé		
7982	SV	Contrôleur financier sénior	Paris	A2	1 contr. public		
8511	SV	Responsable national achats	Paris	A2	1 Attaché	Vote partagé	
8525	SV	Acheteur national	Paris	A1 bis	1 contr. Public B		
11016	SV	Juriste conseil secteur privé	Paris	A1 bis	Non demandé		
14806	SV	Responsable pôle OF	Paris	A2	1 contr. public		
13373	SV	AMOA	Paris	A1 bis	Non demandé		
7928	SV	Responsable habilitations informatiques	Paris	A1 bis	Non demandé		
14162	SV	Chef de produit biodiversité	Paris	A1 bis	1 CATE		
10570	Vacant	Chargé de mission bois énergie	Paris	A1 bis	Non demandé		

Accueil IRA

Poste	Libellé	Localisation	clt	Attribué A
10054	Chargé de mission qualité	Paris	A1 bis	DUBOIS Aurélia
10291	Responsable du service administratif	Nevers	A1 bis	KERVIZIC Arnaud

2 IRA seront recrutés au 1^{er} septembre 2016

Postes « discrétionnaires »

DT	Poste	Nom	Prénom	Date Nomination	Grade	Classement actuel
Alsace	Directeur d'agence Nord Alsace	CUILLIER	Benoît	01/11/2015	IDAE	A4
COAL	Directeur d'agence Poitou Charentes	AUFFRET	Anthony	01/09/2015	IDAE	A3
COAL	Responsable commercial territorial	QUINONES	Claire	01/10/2015	IAE	A3
COAL	Directeur d'agence Berry Bourbonnais	DUGRAIN	Bertrand	01/01/2016	ICPEF	A4
Corse	Directeur régional	HETT	Paul	01/07/2015	IDAE	A4bis
Corse	Adjoint au DR Corse - chef du service	CARAMELLE	Philippe	01/09/2015	IDAE	A3
Franche Comté	Responsable commercial territorial	TAUTOU	Laurent	01/01/2016	IDAE	A3
Franche Comté	Directeur d'agence du Doubs	NOUVEAU	Marc	01/11/2015	IDAE	A4bis
Guyane	Directeur régional	DUBOIS	Eric	01/07/2015	ICPEF	A4
IDFNO	Chef du service des ressources humaines	DENARIE BURBAN	Nadia	01/12/2015	attaché Principal	A3
IDFNO	chef du service financier	JOUCLA	Véronique	01/10/2015	attaché hors classe	A3
Lorraine	Directeur d'agence Vosges ouest	DAGNEUX	Denis	01/10/2015	IDAE	A4bis
Lorraine	Chef du service des ressources humaines	MARIN	Alain	01/07/2015	IDAE	A3
Lorraine	chef du service financier	HAUSER	Henri	01/09/2015	attaché Principal	A3
Corse	Directeur régional	HETT	Paul	01/07/2015	IDAE	A4bis
Méditerranée	Directeur d'agence Lozère	RUMEBE	Serge	01/09/2015	IDAE	A3
Sud Ouest	Directeur d'agence Pyrénées-Atlantiques	MERIC	Pascal	01/09/2015	IAE	A3
DG	Chef de département Dépenses	FAUCONNIER	Chrystelle	01/11/2015	Contractuel droit privé	A3
DG	Adjoint DPF - responsable campus	PIERREL	Romarc	01/10/2015	IDAE	A3
Réunion	Secrétaire Général	GOUIN	Stéphan	01/12/2015	attaché Principal	A3

Principalat

Le SNPA fait observer une erreur de date de nomination pour les lauréats de l'examen de 2015. L'administration reconnaît cette erreur et précise qu'à l'avenir les nominations pour le principalat interviendront au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle l'examen est ouvert.

En raison de cette nouvelle règle les lauréats de l'examen 2014 nommés au 1^{er} juillet 2014, le seront au 22 janvier 2014, le lendemain de la liste établie par le jury.

Au titre de 2016

Ratio promus sur promouvables : **7 %**

Nbre d'Attachés remplissant les conditions pour l'examen professionnel: 46

Application ratio : 3,22

Rompu 2015 : 0,4

Total : 3,62 soit 3

Nombre de possibilités :

- au titre de l'examen professionnel 2016 = **2**
- au titre du choix 2016 = **1**

Rompu pour 2017 : 0,62

Conditions statutaires au titre de l'examen :

- 1 an dans le 5^e échelon et 3 ans en A

A l'issue de l'examen la CAP arrête le tableau suivant par ordre de mérite.

Nom	Prénom
GAILLOT	Marie
LEFEBVRE	Julien

Les nominations interviendront au 1^{er} janvier 2016

Conditions statutaires pour l'accès au choix :

- 7 ans en catégorie A et 1 an dans le 9^e échelon au 31 décembre de l'année du tableau d'avancement

DT	Agents remplissant les conditions statutaires	Agents classés	Agents non classés	Agents non proposés	PROMUS
Alsace					
BCA	1			1	
COAL					
Franche-Comté					
IDF-NO	6	2	3	1	1
Lorraine	3	2	1		
Méditerranée	6	1		5	
Rhône Alpes					
Sud-Ouest					
Corse Dom					
DG	4	2	2		
Détachés					
Total	20	7	6	7	

Est inscrit au tableau d'avancement au choix

Nom	Prénom
DACCORD	François

Depuis que le Tribunal administratif a annulé une radiation du tableau d'avancement au titre de l'année 2012, l'administration va systématiquement proposer un poste aux collègues inscrits au choix. En conséquence, tout refus de mobilité au 31 décembre de l'année du tableau entraînera une radiation. A effet immédiat un poste va être proposé au collègue inscrit au choix au titre de l'année 2015.

Un contrat de fin de carrière sera mis en place à partir de 2017. Il sera offert aux Attachés par note de service. Le contrat de fin de carrière permet de bénéficier d'une promotion en contrepartie d'un engagement contractuel et moral de départ en retraite.

Le contrat de fin de carrière court correspond à un départ en retraite dans les 6 mois.

Le contrat de fin de carrière long correspond à un départ dans les 6 mois après la prise du 2^e avancement d'échelon dans le nouveau grade.

A la demande du SNPA, la CAP demeurera compétente pour inscrire ou non sur le tableau d'avancement au choix, un agent ayant demandé à bénéficier d'un contrat de fin de carrière. En effet les contrats de fin de carrière sont imputables sur le ratio, ce qui veut dire que le nombre de possibilités est très réduit.

Hors classe

Conditions statutaires :

- Etre au 6^e échelon du grade de principal

Les intéressés doivent justifier :

Article 24-1

1° De six années de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 1015 et conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite durant les dix années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement ;

Les services accomplis auprès des organisations internationales intergouvernementales ou des administrations des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen sur des emplois de niveau équivalent sont également, sous réserve de l'agrément préalable du ministre chargé de la fonction publique, pris en compte pour le calcul des six années requises.

Article 24-2

2° Ou de huit années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité, durant les douze années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement. Ces fonctions doivent avoir été exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à l'indice brut 966.

A titre dérogatoire et jusqu'au 31 décembre 2016 les conditions prévues au 1° sont réduites à 4 ans et celles prévues au 2° sont réduites à 5 ans.

Les fonctions prises en compte pour l'application du 2° de l'article 24 du décret du 17 octobre 2011 susvisé sont les suivantes :

1. Chef de bureau ou de département en administration centrale.
2. Chef d'une structure chargée d'assumer la gestion des affaires générales d'un secrétariat général, d'une direction d'administration centrale ou d'un service à compétence nationale et portant l'intitulé de secrétaire général, chef de cabinet ou directeur de cabinet.
3. Chef du bureau d'un cabinet ministériel.
4. Chef d'un projet nécessitant la coordination de plusieurs services dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique, notamment : « chef de mission LOLF », « chef de projet miroir opérateur national de paye (ONP) », « chef de pôle d'expertise et de services (PESE) », « chef de plate-forme Chorus » et « chef d'une mission en lien avec la réforme de l'Etat ».
5. Dans les services déconcentrés, toutes les fonctions de deux niveaux au plus inférieures à celles de préfet, de recteur, de directeur interrégional, de directeur régional ou de directeur départemental, sous réserve des dispositions figurant dans les arrêtés fixant la liste des fonctions ministérielles spécifiques.
6. Chargé de mission auprès d'un secrétaire général pour les affaires régionales.
7. Fonctions équivalentes à celles mentionnées aux 1 à 6 ci-dessus, exercées en position d'activité ou de détachement dans un corps autre que le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ou dans un cadre d'emplois.

Outre les fonctions énumérées dans l'arrêté du 30 septembre 2013 susvisé, les fonctions spécifiques exercées à l'Office national des forêts qui peuvent être prises en compte pour l'application du 2° de l'article 24 du décret du 17 octobre 2011 susvisé sont les suivantes :

I. – Au siège :

- a) Directeur central ;
- b) Chef de département ;
- c) Chef d'un projet dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique nationale portée par l'établissement nécessitant, le cas échéant, la coordination de plusieurs services ;
- d) Expert de domaine confirmé sur des politiques stratégiques ;
- e) Auditeur à l'inspection générale.

II. – Dans les territoires :

- a) Directeur délégué territorial ;
- b) Directeur régional ;
- c) Directeur d'agence territoriale ;
- d) Directeur d'agence travaux ;
- e) Chef d'un service fonctionnel en direction ou délégation territoriale ;
- f) Secrétaire général d'une direction régionale de plus de 100 agents et salariés (y compris ouvriers forestiers).

Evolution des effectifs du grade de Hors Classe

(Arrêté du 30 septembre 2013 – article 1er)

Année	% des effectifs du corps	Nombre d'agents en cumulé
2013	3	4
2014	5	7
2015	7	10
2016	9	13
2017	10	

Tableau d'avancement 2016

Le nombre d'agents pouvant être promus est calculé ainsi :

Effectifs au 31 décembre 2015

$152 \times 9\% = 13,68$

Soit $13 - 10 = 3$

Nombre d'agents remplissant les conditions :

Au titre de l'article 24-1	Au titre de l'article 24-2
3 (dont 3 chefs de mission)	7 (dont 7 chefs de mission)

Structures	Nombre d'agents	Classés	Non proposé	promus
Corse/DOM	0			
Franche Comté	1	1		1
Direction Générale	3	3		
BCA	1		1	
Méditerranée	1	1		1
Rhône Alpes	0			
IDF-NO	0			
COAL	1	1		1
Sud-Ouest	0			
Total	7	6	1	3

Sont inscrits au Tableau d'avancement

Nom	Prénom
MAS	Jean Claude
BALLOCH	Robert
BUZAT	Max

Les nominations interviendront au 1^{er} juillet 2016

Avancement à l'échelon spécial de Hors Classe

Conditions statutaires :

Peuvent être inscrits à l'échelon spécial, les attachés d'administration hors classe justifiant de trois années d'ancienneté dans le 7e échelon de Hors classe ou qui ont atteint, lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un groupe hors échelle.

Possibilités

L'effectif de l'échelon spécial de Hors Classe correspond à 20 % d'agents Hors Classe (Arrêté du 30 septembre 2013 – article 2)

Au titre de 2016

$13 \times 20\% = 2,6$

Effectifs dans l'échelon spécial

2014	1
2015	1
Total	2

Soit aucune possibilité

Avancement à l'échelon spécial de Chef de mission

MUNSCHI	Marie Claude	06/03/2014
DUCRUET	Bernard	22/05/2015

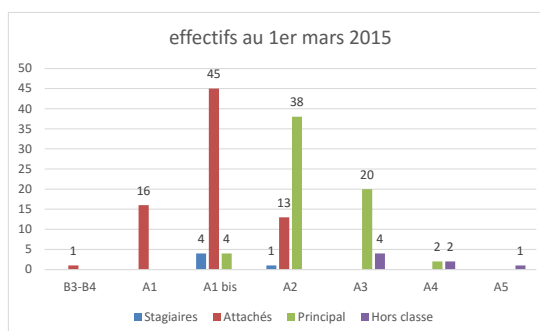
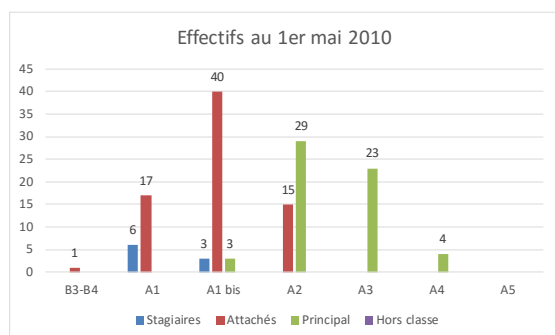
Départs en retraite

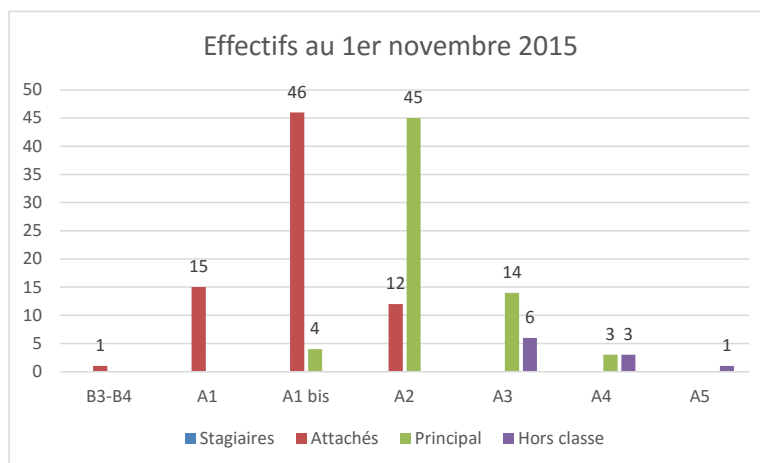
90641 LECOUTRE Eric	ATTACHE PRINCIPAL	REUNION	6681	01/03/2016
81631 WEBER Gérard	ATTACHE PRINCIPAL	IDFNO	13712	01/04/2016
07328 LEMAIRE Arlette	ATTACHE PRINCIPAL	LORRAINE	11417	01/04/2016
76682 ANTOINE Patrick	ATTACHE	ALSACE	11602	01/05/2016
76614 OSTER Nicole	ATTACHE PRINCIPAL	IDFNO	10166	01/07/2016
71655 LINARD Brigitte	ATTACHE PRINCIPAL	BCA	13709	01/07/2016

Bilan du CIGEM

C'est la première fois qu'un bilan du CIGEM est soumis à l'avis de la CAP. Ce bilan sera présenté à la CAP tous les deux ans. Le vote sur le bilan de cette année a été unanime.

Effectifs





Titularisation

Suite au concours réservé de déprécarisation, les Attachés stagiaires sont titularisés à compter du 1^{er} août 2015

NOM	PRENOM	GRADE	LIBELLE DR/DT	AFFECTATION
BAILLY	Frédéric	ATT	DG - DEF	10294 - Contrôleur de gestion
JOUSSEAUME	Elodie	ATT	DG - DEF	5417 - Contrôleur de gestion
HAUMESSER	Muriel	ATT	DG - DRH - DPF	15538 - Responsable du secteur soutien à la production de formation
HUG	Céline	ATT	DT Alsace - agence DT Strasbourg	3025 - Responsable territorial juridique et foncier
MOREAU	Marine	ATT	DG - DRH - DPG	16536 - Responsable du pôle des cadres
ROMAGOUX	Florent	ATT	MAAF - DGPE	Chargé de mission juridique forêt et environnement

Nomination en qualité de Stagiaire






Les lauréats 2015 du concours réservé pour l'accès au corps des Attachés sont :

- Sandrine POITTEVIN
- Olivier PETITLAURENT


Leur nomination en qualité de stagiaire est fixée au 1^{er} février 2016

Suites données à la CAP du 09 juin 2015

MOBILITES

-  Mathieu DURROI poste 16535 à Paris
-  Béatrice PULS poste 16552 à Velaine en Haye
-  Marine MOREAU poste 16536 à Paris
-  Régis VINCENT poste 3897 à Boigny S/Bionne
-  Chantal BLAISE poste 15541 à Velaine en Haye

Liste d'aptitude

-  Alain FONTAINE poste 5412 DR de la Réunion
Muriel BESSAT devrait obtenir un poste à l'issue de la CAP des SA du 19 novembre prochain.

TA Attaché principal

Nom	Prénom	Date d'effet
DEBOUT	Jean Philippe	01/07/2014
COTTET	Jean Philippe	01/07/2014
PENNEQUIN	Philippe	01/07/2014
CODOL	Christian	01/07/2014
KECHEROUD	Yamina	01/07/2014
JARDINIER	Isabelle	17/10/2014
DURROI	Mathieu	17/10/2014

Questions diverses

Mobilité des cadres

Une liste de 23 collègues a été établie dans le cadre d'une obligation de mobilité. Le DG est très attaché à la mobilité des cadres et pas seulement pour les postes classés A3 et plus.

La DRH rappelle que la mobilité était déjà instaurée par une note de service de 2003. Il y a actuellement un certain nombre de collègues qui sont en poste depuis plus de 7 ans. Les 7 ans ne sont pas un impératif, mais représentent un temps suffisant pour faire une mobilité. Actuellement le Chef du département Pilotage et Gestion appelle les cadres concernés pour envisager avec eux une mobilité en regardant leur projet professionnel.

Pour les collègues ayant déjà 7 ans sur un poste, le maintien peut être envisagé dès lors que leur départ en retraite ne dépassera pas les deux ans. Au-delà la mobilité s'impose

Virginie VEAU rappelle que la mobilité fait partie de la vie administrative des fonctionnaires.

RIFSEEP

Le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) sera mis en place au 1^{er} janvier 2016. Il y aura 4 niveaux de responsabilités. Une réunion de travail aura lieu le 17 novembre prochain.

Une réunion d'information avec l'ensemble des membres des CAP sera organisée par la DRH en décembre prochain.

Le SNPA étudie l'évolution de ce dossier au sein du Ministère de l'Agriculture.

CONCOURS d'Attachés

Le SNPA demande que dès maintenant une note de service soit élaborée pour inviter les collègues qui le souhaitent à s'inscrire à une formation. Le SNPA préconise que l'ONF ait recours à l'IPAG qui a déjà réalisé la formation pour les concours précédents d'Attachés.

Le SNPA demande que l'on présente pour avis au CTC le plus rapidement possible le projet d'arrêté fixant les épreuves.

Pour le SNPA l'ONF doit tout mettre en œuvre pour favoriser la promotion des collègues. La DRH a pris note des demandes du SNPA.

La prochaine CAP se tiendra le 1^{er} mars 2016

Les membres de la CAP.

Marc COULON, Jean Philippe COTTET, Catherine QUEUFFEULOU, Sophie LACORRE, Thierry DESBOEUFS, Stéphane GOUIN